

## PROGRAMME DE FORMATION

# 5 piliers du conseil patrimonial : le diagnostic client

L'étape du diagnostic est déterminante pour apporter un conseil patrimonial cohérent en intégrant toutes les dimensions de cette matière.

|                      |   |
|----------------------|---|
| Date:                | PAS DATE  |
| Durée:               | 2 heures  |
| Type / Prix:         | 190 €   |
| Prérequis:           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine</li><li>• Connaissances de base en fiscalité des entreprises</li><li>• Connaissances de base du régime juridique des sociétés</li><li>• Avoir une pratique du conseil patrimonial</li></ul>  |
| Objectifs:           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaitre les techniques d'audit et de diagnostic en gestion de patrimoine</li><li>• Connaitre les interfaces entre les différents métiers et les différentes matières de la gestion de patrimoine</li></ul>  |
| Contenu pédagogique: | <ul style="list-style-type: none"><li>• Quels diagnostics mener et pour quels objectifs ?</li><li>• Comment une décision comptable anecdotique peut entraîner la transmission d'une société propre à son conjoint, sans le vouloir et sans le savoir ?</li><li>• Quelles sont les conséquences fiscales d'un divorce sur les déficits, sur les plus-values ou moins-values en report ?</li><li>• Comment seront gérées les impositions (IR, IFI, taxes locales etc.) des dernières années.</li><li>• Comment perdre pour l'avenir, voire rembourser pour le passé, ses avantages fiscaux si l'on y prend pas garde ?</li><li>• Quelles sont les conséquences fiscales du partage sur les plus-values à venir ?</li><li>• Quel est le sort de l'épargne salariale ou de l'épargne retraite au sein du couple ou comment s'attacher durablement son conjoint ?</li><li>• Quelle protection sociale pour le couple et ses enfants après la rupture ?</li><li>• La perte du statut de conjoint collaborateur, salarié ou associé est-elle automatique ?</li><li>• Que deviennent les « trimestres retraite pour enfants » ?</li><li>• Quid des pensions de réversion futures, des réversions d'usufruit prévues ?</li></ul> |

Heures  
reglementaires:

CGPI / Courtier

- IAS/DDA : 2 heures

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Replay

Moyen  
pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'evaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes  
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

